

Dispositif n°9 - Associations sportives labellisées par le réseau Sport-santé Bien-être

Orientation stratégique : Améliorer les services rendus aux usagers et les conditions de vie de tous

1] OBJET

Soutenir l'initiative des associations sportives d'adhérer au projet « Sport-santé Prescri'Mouv ».

2] CONDITIONS D'ELIBILITE

Clubs sportifs et Comités sportifs départementaux ardennais labellisés par le réseau Sport-santé Bien être

3] MODALITES D'INSTRUCTION ET CRITERES DE CALCUL

La demande doit impérativement être transmise, complète, avant le 31 mai de l'année concernée via le formulaire en ligne.

Clubs sportifs et comités départementaux labellisés « sport santé » 500 €

4] CONSTITUTION DU DOSSIER

- Demande écrite,
- Convention partenariale - label Prescri'Mouv entre le RSSBE et votre structure - en cours de validité.

5] DECISION

Prise par la Commission Permanente du Conseil Départemental après expertise du dossier par les services départementaux.